



# COMITE SYNDICAL

## DELIBERATION N°23/11

L'an deux mille vingt trois à 14h00

Le 9 mars

Date de convocation	2 mars 2023
<b>Nombre de délégués:</b>	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	<b>28 Présents</b>
● Votes par procuration	1 votes par procuration

### Étaient présents :

M. Farid BESSADI	M Gery TRONÇON
M. Philippe CLAUDE	M Jean François VALLOIRE
M. Jean François GOSSET	M. Dominique COLLIN
Mme Inès DE MONTGON	M. Alain DUPOMMIER
Mme MARZIA DE BONI	M. Claude VALDENNAIRE
M. Bernard DEKENS	M. Kevin GENGOUX
M J-Claude JACQUEMART (représente Mme FLORES)	M. Yannick ROSSATO
M. Sébastien PAULET	M. André LIEBEAUX
M. Christian MAGISSON (représente Mme OLIVIER)	M. Eric GILLARDIN
M. Pascal MAUROY	M Michel NORMAND
M Emmanuel BAUDART	Mme Valérie WOITIER
M. Michel LALLEMAND	Mme Danièle COMBE (représente M VAUTRIN)
M. Hervé CORVISIER	Mme Pascale GAILLOT (pv de M MENONVILLE)
M. Alain REUTER	
M. Jean Yves JONET	

### Objet de la délibération :

## ETUDE DANGER - PLAN DE FINANCEMENT MODIFICATIF

Résultat du vote
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

# COMITE SYNDICAL

## DELIBERATION N°23/11

### Objet de la délibération :

### ETUDE DANGER - PLAN DE FINANCEMENT MODIFICATIF

L'EPAMA-EPTB Meuse est propriétaire et gestionnaire de plusieurs ouvrages concourant à la protection contre les inondations : la ZRDC de Mouzon et les digues de Létanne. Ils sont actuellement classés sous l'ancien décret relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques datant de 2007.

Avec la parution d'un nouveau « décret digues » en 2015, la réglementation a évolué et oblige les gestionnaires à régulariser la situation administrative des ouvrages existants.

En ce qui nous concerne, une nouvelle demande de classement (« aménagement hydraulique composé d'un barrage de classe C » pour la ZRDC de Mouzon et d'un « système d'endiguement de classe C » pour Létanne) doit intervenir avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

En l'absence de régularisation et à partir de cette date, les ouvrages ne seront plus considérés comme concourant à la protection contre les inondations et une mise en transparence hydraulique pourra être exigée par l'État.

L'EPAMA a donc passé commande auprès du bureau ISL Ingénierie pour réaliser les Études De Dangers (EDD) nécessaires. La prestation a été initialement conclue pour un montant de 34 040€ HT, soit 40 848€ TTC.

A l'issue de l'état des lieux, deux missions complémentaires ont été identifiées sur le secteur de Létanne :

- La réalisation de levés topographiques, pour un montant de 4 308€ TTC ;
- Et la réalisation de sondages géotechniques, pour un montant estimé à 13 500€ TTC.

Par ailleurs, le marché prévoyait que l'EPAMA réaliserait lui-même les modélisations hydrauliques nécessaires à l'établissement des scénarii d'impact et leur reprise dans l'EDD par ISL. Aujourd'hui, le départ de l'ingénieur en modélisation de l'EPAMA en janvier 2023 ne nous permettra pas de respecter la date fixée pour le dépôt du dossier de régularisation, au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Le bureau d'études ISL-Ingénierie a donc été sollicité par l'EPAMA pour réaliser aussi cette prestation. Le montant de cette nouvelle commande s'élèverait à 8 700€ HT soit 10 440€ TTC.

Or, le plan de financement arrêté par la délibération n°21-32 du 17/12/2021 ne permet pas de subvenir à l'entièreté de cette dépense.

Il est donc proposé au Comité syndical d'actualiser le plan de financement de cette opération comme suit et ce, pour permettre d'engager l'ensemble des dépenses nécessaires et solliciter une modification de la contribution du fonds Barnier (FPRNM) concernant l'EDD des digues de Létanne :

#### Plan de financement actuel (juillet 2021)

DEPENSES TTC étude de danger		RECETTES TTC	
ZRDC de Mouzon	20 428,00 €	Autofinancement EPAMA	41 374,40 €
digues de Létanne	41 892,80 €	Etat (FPRNM)	20 946,40 €
TOTAL	62 320,80 €	TOTAL	62 320,80 €

#### Plan de financement mis à jour (mars 2023) :

DEPENSES TTC étude de danger		RECETTES TTC	
ZRDC de Mouzon	27 508,00 €	Autofinancement EPAMA	50 134,40€
digues de Létanne	45 252,80 €	Etat (FPRNM)	22 626,40 €
TOTAL	72 760,80 €	TOTAL	72 760,80 €

L'opération au global se porte ainsi à 72 760,80€ TTC et cette modification engendre une plus-value de 8 760€ TTC à charge pour l'EPAMA :

- 7 080€ TTC supplémentaires concernent la ZRDC de Mouzon (non subventionnable) ;
- 1 680€ TTC supplémentaires concernent les digues de Létanne.

**Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,  
Après avis favorable du Bureau Syndical,  
Le Comité Syndical,**

- **APPROUVE** le plan de financement modificatif présenté ci-dessus
- **SOLLICITE** une subvention complémentaire auprès des services de l'Etat pour solliciter le FPRNM
- **PRECISE** que le coût de cette étude de danger est intégré au budget 2023 de l'établissement
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes afférents à cette décision



**Le Président de l'EPAMA**

**Bernard DEKENS**

